

AR PREFECTURE

043-254300049-20170628-D280617_1-DE
Regu le 30/06/2017



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

*L'environnement
au quotidien*

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS POUR 2016



DECRET N° 2000-404 DU 11 MAI 2000 – MATE
ARTICLE L.2224-5 DU CGCT

SOMMAIRE

I - CONTEXTE	5
I.1. - PRESENTATION : COOPERATION INTERCOMMUNALE.....	5
I.2. - COMPETENCES EXERCEES DANS LE DOMAINE DES DECHETS	8
I.3. - MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE	8
I.4. - EMPLOI.....	8
II - INDICATEURS TECHNIQUES	9
II.1. - LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS	9
<i>II.1.1. - Les Collectes en porte-à-porte</i>	<i>9</i>
II.1.1.a. - Présentation	9
II.1.1.b. - Modalités.....	9
II.1.1.c. - Fréquence de collecte	10
II.1.1.d. - Quantités collectées (en tonnes et en kg/hab. sur le Syndicat).....	10
<i>II.1.2. - La Collecte en apport volontaire</i>	<i>10</i>
II.1.2.a. - Présentation	10
II.1.2.b. - Quantités collectées (en tonnes et en kg/hab.).....	11
<i>II.1.3. - La collecte en déchèterie</i>	<i>11</i>
II.1.3.a. - Présentation	11
II.1.3.b. - Horaires d'ouvertures	11
II.1.3.c. - Conditions d'accès.....	12
II.1.3.d. - Fréquentation (en nombre de passages).....	12
II.1.3.e. - Quantités collectées (en tonnes)	13
<i>II.1.4. - Gravats.....</i>	<i>13</i>
<i>II.1.5. - La collecte des D.A.S.R.I.....</i>	<i>14</i>
II.1.5.a. - Présentation	14
II.1.5.b. - Quantités collectées	14
<i>II.1.6. - La collecte des encombrants</i>	<i>14</i>
II.1.6.a. - Bennes communales	14

II.1.6.b. - A domicile	15
II.2. - LE TRANSFERT ET LE TRANSPORT	15
II.2.1. - <i>Le Transfert</i>	15
II.2.2. - <i>Le Transport</i>	16
II.3. - LE TRAITEMENT	16
II.3.1. - <i>Le Pôle de Valorisation VERNÉA et les installations de stockage de déchets non dangereux</i>	16
II.3.2. - <i>Les plates-formes de compostage</i>	17
II.3.3. - <i>Les déchets des déchèteries</i>	18
II.3.4. - <i>Le Centre de Tri</i>	19
II.3.4.a. - Localisation des repreneurs	19
II.3.4.b. - Quantités traitées en sortie du Centre de Tri (en tonnes)	19
III - INDICATEURS FINANCIERS	20
III.1. - RECETTES	20
III.1.1. - <i>Recettes perçues par le service</i>	20
III.1.2. - <i>Autres recettes</i>	20
III.2. - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE (COUT COMPLET)	21
III.3. - FISCALITE	23
IV - LES CHIFFRES CLES	24
IV.1. - QUANTITES COLLECTEES EN PORTE-A-PORTE ET EN APPORT	
VOLONTAIRE (EN TONNES ET EN KG/HAB.)	24
IV.2. - QUANTITES COLLECTEES EN DECHETERIES (EN TONNES ET EN KG/HAB.)	24
IV.3. - QUANTITE TOTALES (EN TONNES ET EN KG/HAB.)	25
IV.4. - COUT MOYEN DU SERVICE PAR HABITANT	25
IV.5. - CONTRIBUTION MOYENNE PAR HABITANT	25
V - MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT	26
V.1. - MESURES PRISES POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET LA SALUBRITE	26
V.1.1. - <i>Prévention à la production de déchets</i>	26

1) DEVELOPPER LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL.....	27
2) PROMOUVOIR L'UTILISATION DE L'AUTOCOLLANT « STOP PUB »	28
3) DEVELOPPER LE RESEAU DE POINTS DE COLLECTE DES TEXTILES.....	29
4) DEVELOPPER L'ECO-EXEMPLARITE DU S.I.C.T.O.M.	29
5) FAVORISER L'ENGAGEMENT DES COMMUNES POUR ETRE EXEMPLAIRE ET PROMOUVOIR LA PROMOTION DES DECHETS DANS LES SALLES DES FETES ET LES EQUIPEMENTS SPORTIFS.....	30
6) L'ENGAGEMENT DES COMMERCES / ENTREPRISES / PROFESSIONNELS DE SANTÉ, ETC.....	30
7) L'ENGAGEMENT DES PROFESSIONNELS DU TOURISME PAR LA SIGNATURE D'UNE CHARTE	31
8) REDUIRE LA TOXICITE DES DECHETS PAR L'OPTIMISATION DE LEUR COLLECTE ET PAR LA PROMOTION DE SOLUTIONS ALTERNATIVES.....	31
9) PROMOUVOIR LE REEMPLOI ET LA REUTILISATION DES BIENS D'EQUIPEMENTS	32
10) MENER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET LIMITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LES CANTINES	32
11) UNE COMMUNICATION DE PROXIMITE AUPRES DU GRAND PUBLIC	33
V.1.2. - <i>Protection de l'air</i>	34
V.1.3. - <i>Protection de l'eau</i>	34
V.1.4. - <i>Protection des paysages</i>	34
V.1.5. - <i>Hygiène et amélioration des conditions de travail des agents</i>	34
V.2. - INFORMATIONS (COMMUNICATION) ET SURVEILLANCE.....	35
V.3. - PERSPECTIVES 2017	35
➤ <i>Maîtrise des coûts</i>	35
➤ <i>Hygiène et amélioration des conditions de travail des agents</i>	35

I - CONTEXTE

1.1. - PRESENTATION : COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE est un E.P.C.I. en l'occurrence un Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des ordures ménagères.

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE regroupe **144 Communes** pour **1 400 km²** et compte **93 225 habitants** (population municipale).

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE est compétent en **collecte des déchets ménagers**. Il assure la **collecte en régie** et le **transport** pour le compte du VALTOM.

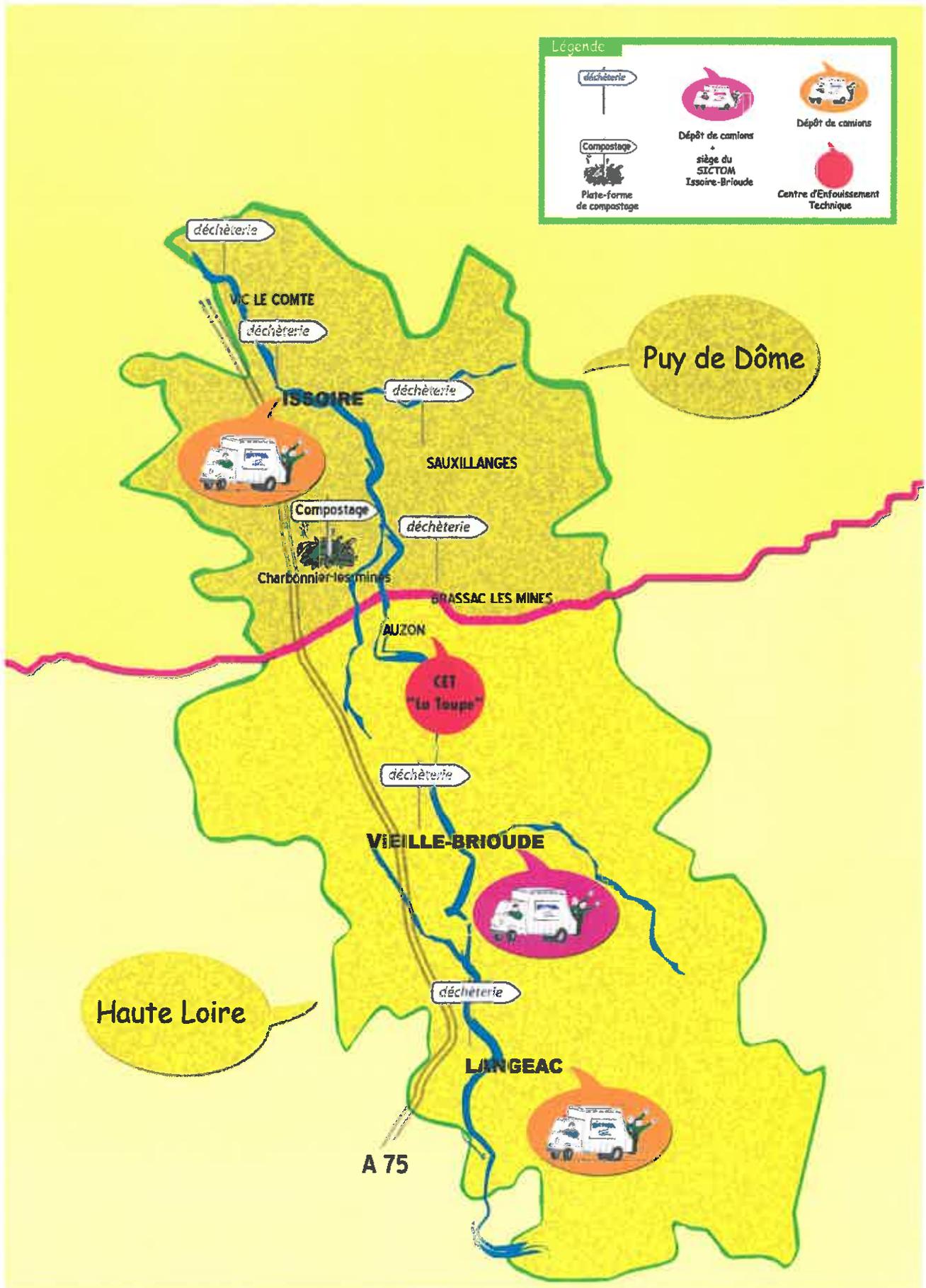
Le territoire desservi est constitué des Communes suivantes (population municipale légale, recensement INSEE, publiée au 01 Janvier 2017) :

COMMUNES HAUTE-LOIRE	NOMBRE D'HABITANTS	COMMUNES PUY-DE-DOME	NOMBRE D'HABITANTS
AGNAT	189	ANTOINGT	386
ALLY	144	AULHAT-FLAT	911
ARLET	25	AUTHEZAT	665
AUBAZAT	171	AUZAT-LA COMBELLE	2 099
AUZON	872	BANSAT	248
AZERAT	262	BEAULIEU	404
BEAUMONT	281	BERGONNE	348
BLOSSAC	145	BOUDES	279
BLESLE	622	BRASSAC LES MINES	3 294
BOURNONCLE ST PIERRE	1 005	BRENAT	607
BRIOUDE	6 700	BUSSEOL	217
CERZAT	204	CHALUS	177
CHAMBEZON	111	CHAMEANE	149
CHAMPAGNAC LE VIEUX	215	CHAMPAGNAT LE JEUNE	135
CHANIAT	165	CHARBONNIER LES MINES	906
CHANTEUGES	462	COLLANGES	147
CHASSAGNES	162	COUDES	1 194
CHASSIGNOLES	69	EGLISENEUVE DES LIARDS	140
CHASTEL	133	ESTEIL	65
CHAVANCIAC LAFAYETTE	278	GIGNAT	244
CHAZELLES	42	ISSOIRE	14 578
CHILHAC	199	JUMEAUX	672
COHADE	834	LA CHAPELLE SUR USSON	65
COUTEUGES	301	LAMONTGIE	631
CRONCE	88	LA SAUVETAT	696
DESGES	60	LAPS	570
DOMEYRAT	197	LE BREUIL SUR COUZE	1 061
ESPALEM	302	LE BROC	666
FERRUSSAC	82	LES PRADEAUX	329
FONTANNES	997	MANGLIEU	467
FRUGERES LES MINES	550	MAREUGHEOL	187
FRUGIERES LE PIN	149	MEILHAUD	567
GRENIER MONTGON	116	MONTPEYROUX	346
JAVAUGUES	199	MORIAT	367
JOSAT	77	NONETTE-ORSONNETTE	542

LA CHOMETTE	154	ORBEIL	861
LAMOTHE	868	PARENT	812
LANGÉAC	3 758	PARENTIGNAT	503
LAVAUDIÉU	234	PERRIER	888
LAVOUTE CHILHAC	276	PESLIERES	70
LEMPDES SUR ALLAGNON	1 327	PIGNOLS	326
LEOTOING	233	ST BABEL	939
LORLANGES	355	ST ETIENNE SUR USSON	284
LUBILHAC	100	ST GENES LA TOURETTE	177
MAZERAT AUROUZE	217	ST GERMAIN LEMBRON	1 921
MAZEYRAT D'ALLIER	1 520	ST GERVAZY	317
MERCOEUR	140	ST JEAN EN VAL	358
PAULHAC	655	ST JEAN ST GERVAIS	121
PAULHAGUET	900	ST MARTIN D'OLLIERES	147
PEBRAC	119	ST MARTIN DES PLAINS	143
PINOLS	208	ST QUENTIN S/SAUXILLANGES	106
PRADES	67	ST REMY DE CHARGNAT	552
ST ARCONS D'ALLIER	207	ST YVOINE	571
ST AUSTREMOINE	44	SALLEDES	584
ST BEAUZIRE	334	SAUVAGNAT STE MARTHE	498
ST BERAIN	80	SAUXILLANGES	1 225
ST CIRGUES	152	SUGERES	611
ST DIDIER SUR DOULON	197	USSON	271
ST GEORGES D'AURAC	464	VALZ SOUS CHATEAUNEUF	54
ST GERON	254	VARENNES SUR USSON	273
ST HILAIRE	168	VERNET LA VARENNE	703
ST ILPIZE	192	VIC LE COMTE	4 980
ST JULIEN DES CHAZES	70	VICHEL	327
ST JUST PRES BRIOUDE	429	VILLENEUVE LEMBRON	163
ST LAURENT CHABREUGES	257	YRONDE ET BURON	673
ST PRIVAT DU DRAGON	158		
ST VERT	111		
STE FLORINE	3 079		
STE MARGUERITE	39		
SALZUIT	362		
SIAUGUES STE MARIE	806		
TAILHAC	74		
TORSIAC	72		
VALS LE CHASTEL	45		
VERGONGHEON	1 834		
VEZEZOUX	574		
VIEILLE BRIOUDE	1 225		
VILLENEUVE D'ALLIER	304		
VISSAC AUTEYRAC	338		
TOTAL HAUTE-LOIRE	39 408	TOTAL PUY-DE-DOME	53 817
TOTAL COMMUNES : 144		93 225 HABITANTS	

Légende

 déchèterie	 Dépôt de camions + siège du SICTOM Issoire-Brioude	 Dépôt de camions
 Compostage		 Centre d'Enfouissement Technique
 Plate-forme de compostage		



1.2. - COMPETENCES EXERCEES DANS LE DOMAINE DES DECHETS

COMPETENCES	Compétences exercées au 31.12.2016
Collecte OMR	Depuis le 20.04.1976
Collecte sélective	Depuis 1998
Déchèteries	Depuis 1993

1.3. - MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE

NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	Si intervention d'un tiers		
		Désignation	Date de début du contrat	Date de fin du contrat
Collecte traditionnelle	Régie			
Collecte sélective	Régie			
Déchèteries	Régie			
Centres de transfert	Régie pour le compte du VALTOM	SICTOM ISSOIRE-BRIOUDE	01.01.2014	31.12.2017
Transport de déchets				
Tri	Prestation de Service	PRAXY CENTRE	01.01.2016	31.12.2017
Compostage déchets verts	Prestation de Service	VALTOM	-	-
Traitement	Prestation de service	VERNÉA VALTOM	05.08.2013	-

1.4. - EMPLOI

Nombre d'agents affectés au service de la collecte (O.M.R. et Sélective) en équivalent temps plein :

	Nombre total d'agents
Agents de la Collectivité	86 ETP
Agents du/des prestataires	... ETP

Nombre d'agents affectés au gardiennage des Déchèteries :

	Nombre total d'agents
Agents de la Collectivité	16 ETP
Agents du/des prestataires	... ETP

II - INDICATEURS TECHNIQUES

II. 1. - LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

II.1.1. - Les Collectes en porte-à-porte

II.1.1.a. - Présentation

En 2016, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE assure en porte-à-porte : la collecte des ordures ménagères et collecte des Emballages Ménagers Recyclables.

Les ordures ménagères sont conduites au Pôle de Valorisation VERNÉA à CLERMONT FERRAND.

Les emballages issus de la collecte sélective sont acheminés jusqu'au Centre de Tri de PRAXY CENTRE à ISSOIRE.

COLLECTE SELECTIVE	ORDURES MENAGERES
<p><u>Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ les journaux, magazines, revues, publicités etc. ◆ les papiers et cartons d'emballages, ◆ les bouteilles et flacons en plastique, ◆ les briques alimentaires, ◆ les emballages métalliques en acier et en aluminium. 	<p><u>Par ordures ménagères brutes et résiduelles, il faut entendre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffons, de vaisselle, cendres, feuilles etc., ◆ les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs, ◆ les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc. <p><u>Ne sont pas compris dans cette dénomination :</u></p> <p>Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables, etc.</p>

II.1.1.b. - Modalités

Les habitants disposent de **bacs gris** pour déposer leurs **ordures ménagères** et de **bacs bleus** pour déposer leurs **emballages**. La taille de ces derniers dépend du nombre de personnes au foyer.

Une **désinfection annuelle des bacs gris** est dispensée aux Communes qui en ont fait la demande. Ce service à la carte est à la charge de la Communauté de Communes dont est membre la Commune desservie ou de la Commune si cette dernière fait l'objet d'une adhésion indépendante au S.I.C.T.O.M.

11-1-1-c - Fréquence de collecte

La collecte des ordures ménagères :

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN	Toute l'année	2 fois par semaine	59.021
RURAL	Toute l'année	1 fois par semaine	34.204
RURAL Touristique	L'été	2 fois par semaine	-

Elle a lieu du lundi au samedi entre 4 heures et 11 heures, sans variation de fréquence sur l'année.

La collecte sélective :

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN	Toute l'année	1 fois par semaine	36.516
RURAL	Toute l'année	1 fois toutes les 2 semaines	56.709

Elle a lieu du lundi au samedi entre 4 heures et 11 heures ou entre 11 heures et 18 heures, sans variation de fréquence sur l'année.

11-1-1-d - Quantités collectées (en tonnes et en kg/hab sur le Syndicat)

Matériaux collectés	2015	2016	Evolution
Ordures ménagères résiduelles	20.587 t 940	20.333 t 620	- 1,235 %
	222,21 kg/hab	218,11 kg/hab	- 1,845 %
Collecte sélective (Corps plats + corps creux)	5.876 t 190	5.791 t 070	- 1,449 %
	63,42 kg/hab	62,12 kg/hab	- 2,050 %
TOTAL	26.464 t 130	26.124 t 690	- 1,283 %
	285,64 kg/hab	280,23 kg/hab	- 1,894 %

II.1.2. - La Collecte en apport volontaire

11-1-2-a - Présentation

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE assure la **collecte en apport volontaire**, ainsi que le transport et l'évacuation des déchets d'emballages ménagers recyclables jusqu'aux verreries.

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont les **emballages en verre**.

Des **conteneurs** sont placés sur le domaine public. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc.

Le nombre de lieux de dépôts est de 408 (217 sur le Puy-de-Dôme et 191 sur la Haute-Loire). Le nombre moyen d'habitants desservis par cette collecte est de 228 par emplacement.

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Elles se font du lundi au vendredi.

II.1.2.b. - Quantités collectées (en tonnes et en kg/hab.)

Matériaux collectés	Nombre de points en 2016	2015	2016	Evolution
Verre	408	2.947 t 880 31,82 kg/hab	2.953 t 080 31,68 kg/hab	+ 0,176 % - 0,440 %

II.1.3. - La collecte en déchèterie

II.1.3.a. - Présentation

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE compte **six déchèteries** sur l'ensemble de son territoire.

Elles sont accessibles aux habitants de l'ensemble du Syndicat.

II.1.3.b. - Horaires d'ouvertures

Lieu de la Déchèterie	Horaires d'ouverture		
	Périodes	Jours	Heures
LANGÉAC	été	Lundi à samedi inclus	8 h - 19 h
	hiver		8 h - 18 h
BRIOUDE	été	Lundi à samedi inclus	8 h - 19 h
	hiver		8 h - 18 h
BRASSAC LES MINES	été	Lundi à samedi inclus	8 h - 19 h
	hiver		8 h - 18 h
ISSOIRE	été	Lundi à samedi inclus	8 h - 19 h
	hiver		8 h - 18 h
VIC LE COMTE	été	Lundi à samedi inclus	8 h - 19 h
	hiver		8 h - 18 h
SAUXILLANGES	Toute l'année	Lundi	14 h - 18 h
		Du mardi au vendredi	10 h - 12 h - 14 h - 18 h
		Samedi	9 h - 12 h - 14 h - 18 h

11.1.3.c. - Conditions d'accès

- ◆ Pour les **Particuliers**, l'accès est gratuit,
- ◆ Pour les **Professionnels**, l'accès est payant (20,00 € par dépôt),
- ◆ Pour les **Associations**, l'accès est gratuit.

L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes et les apports sont réglementés pour permettre l'évacuation des bennes en période de forte affluence (2 voyages par jour pour un même déchet et 2 m³ par apport).

11.1.3.d. - Fréquentation (en nombre de passages)

Lieu de la Déchèterie	2015			2016			Evolution en %
	Particuliers	Professionnels	Total	Particuliers	Professionnels	Total	
LANGÉAC	20.000	139	20.139	24.221	98	24.319	+ 20,756 %
BRIOUDE	55.805	459	56.264	54.489	347	54.836	- 2,538 %
BRASSAC LES MINES	68.992	53	69.045	72.475	31	72.506	+ 5,013 %
ISSOIRE	66.406	343	66.749	75.093	316	75.409	+ 12,974 %
VIC LE COMTE	47.282	157	47.439	45.363	187	45.550	- 3,982 %
SAUXILLANGES	14.863	27	14.890	10.722	17	10.739	- 27,878 %
TOTAL	273.348	1.178	274.526	282.363	996	283.359	+3,218 %

II.1.3.e - Quantités collectées (en tonnes)

	2015 (en tonnes)	2016 (en tonnes)	Evolution en %	
Déchets valorisés	Déchets verts	6.273,530	4.953,960	- 21,034 %
	Bois	3.307,270	3.329,090	+ 0,660 %
	Ferraille	437,250	903,380	+ 106,605 %
	Gros cartons	499,587	567,486	+ 13,591 %
	Papier	Inclus dans la collecte PAV		
	Verre	Inclus dans la collecte PAV		
	Textile	248,752	279,624	+ 12,411 %
	Pneus	/	/	/
	Huile de vidange	49,940	48,212	- 3,460 %
	Batteries	/	/	/
	Huile alimentaire	/	/	/
	Piles	11,078	8,407	- 24,111 %
	D.E.E.E. (au total) dont :	511,354	671,077	+ 31,235 %
	- Gros électroménager hors froid	113,692	194,690	
	- Gros électroménager froid	130,436	134,684	
	- Ecrans	143,921	196,749	
	- Petit appareil en mélange	123,305	144,954	
	Corps creux divers	Inclus dans la collecte PAV		
	Lampes	1,033	0,836	- 19,071 %
	Tubes fluorescents	1,512	1,215	- 19,643 %
	Cartouches encre	0,431	0,651	+ 51,044 %
	Gravats valorisés	7.980,910	5.932,071	- 25,672 %
	DIB valorisés	7.006,440	7.107,400	+ 1,441 %
Mobilier	/	167,460	-	
Encombrants (avec la collecte à domicile)	/	85,750	/	
Sous-total	26.329,088	24.056,619	- 8,631 %	
Déchets non valorisés	DIB non valorisés (tout-venant)	/	/	/
	Encombrants (avec la collecte à domicile)	302,440	200,090	- 33,840 %
	Déchets toxiques (DMS)	133,903	163,004	+ 21,733 %
	Amiante cimenté	/	/	/
	Déchets de soins (D.A.S.R.I.)	1,784	1,684	- 5,605 %
	Sous-total	438,127	364,778	- 16,741 %
Total des apports	26.767 t 215	24.421 t 397	- 8,764 %	
	288,91 kg/hab	261,96 kg/hab	- 9,328 %	

II.1.4. - Gravats

Les gravats sont récupérés en Déchèteries soit 5.932 t 071 et sont ensuite acheminés chez ECOVERT BOILON afin d'être triés et valorisés.

II.1.5. - La collecte des D.A.S.R.I.

II.1.5.a. - Présentation

Depuis le 15 SEPTEMBRE 2007, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE a mis en place la collecte des D.A.S.R.I. sur son périmètre d'action.

En DECEMBRE 2012, les Pouvoirs Publics ont agréé l'ECO ORGANISME DASTRI qui a pour mission de collecter et de traiter les déchets d'activité de soin à risques infectieux, piquants, coupants et tranchants produits par les patients en auto-traitement.

Au 1^{er} JANVIER 2014, le dispositif DASTRI est déployé sur le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

L'ECO ORGANISME se charge de l'approvisionnement des pharmacies en boîtes à aiguilles (boîtes fournies jusqu'à ce jour par le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE) via une plateforme internet.

Le S.I.C.T.O.M. reste gestionnaire des points de collecte en accueillant et stockant les boîtes des patients, sur les déchèteries, dans un conteneur prévu à cet effet.

Concernant la collecte, une entreprise conventionnée passe à intervalle régulier dans les déchèteries du S.I.C.T.O.M. pour collecter et acheminer les contenants sur leur lieu de traitement.

II.1.5.b. - Quantités collectées

Type d'emballages	2015	2016	Evolution
Boîtes à aiguilles	1,784 tonnes	1,684 tonnes	- 5,605 %

II.1.6. - La collecte des encombrants

II.1.6.a. - Bennes communales

Présentation

Sont considérés comme encombrants les objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non toxiques, non pulvérulents et non liquides.

Outre la collecte en déchèterie, les encombrants peuvent être collectés par la mise à disposition de bennes dans les Communes rurales éloignées des déchèteries.

Avant leur incinération à l'unité de valorisation VERNÉA, ces bennes sont triées par les Etablissements PRAXY CENTRE à ISSOIRE. Toute la partie valorisable est récupérée par ce dernier.

Quantités collectées (en m³ et en nombre d'enlèvements)

	2015	2016	Evolution
Nombre de bennes	90	81	- 10,00 %
Nombre de m ³	2 970	2 673	- 10,00 %
Nombre d'enlèvements	90	81	- 10,00 %
Volume moyen des enlèvements (en m ³)	33	33	/
En tonnes	302,440	285,840	- 5,489 %

Ce tonnage n'est pas comptabilisé dans le tonnage du tout-venant de Déchèteries qui est directement livré à l'unité de valorisation VERNÉA pour y être incinéré.

11.1.6.b. - A domicile

Présentation

Sont considérés comme **encombrants** les **objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte**, qui sont **non toxiques, non pulvérulents et non liquides**.

Outre la collecte en déchèteries, les encombrants peuvent être collectés à domicile, sur rendez-vous, au profit des personnes âgées et à mobilité réduite.

Les quantités collectées ne sont pas quantifiées. Ces encombrants étant livrés également chez le ferrailleur local, le tonnage est inclus dans le tonnage des bennes communales.

II.2. - LE TRANSFERT ET LE TRANSPORT

II.2.1. - Le Transfert

Les opérations de transfert des **Déchets Ménagers Résiduels** collectés vers les sites de traitement sont réalisées par l'intermédiaire des **Centres de Transfert** suivants :

Localisation du Centre de Transfert	Tonnes transférées (t/an)	Compactage (oui/non)	Type
ISSOIRE	17.176,262	oui	route
LANGÉAC	2.197,658	oui	route
LEMPDES S/ALLAGNON	8.641,220	oui	route
TOTAL	28.015,140		-

Les déchets en provenance du Poste de Transfert de LANGÉAC sont transférés, dans un deuxième temps, sur le Poste de Transfert d'ISSOIRE pour y être pesés et compactés.

En fait, la **totalité des déchets** (28.015,140 tonnes) part d'ISSOIRE pour être acheminée directement sur les exutoires.

Il est à noter que 574,120 tonnes proviennent de la **Communauté de Communes de ARDES SUR COUZES**.

II.2.2. - Le Transport

En sortie du Transfert d'ISSOIRE et de LEMPDES SUR ALLAGNON, les déchets sont acheminés par route vers les **Centres de Traitement** suivants :

Centres de transfert	Centres de traitement	Nom du transporteur	Distance au Centre de Traitement en km	Tonnages transportés en tonnes / an
ISSOIRE +	VERNÉA	SICTOM ISSOIRE-BRIOUDE	35	27.244 t 160
LEMPDES SUR ALLAGNON	CET PUY LONG	SICTOM ISSOIRE-BRIOUDE	35	770 t 980
				28.015 t 140

Les équipements de transport utilisés sont de **gros porteurs (6 x 4)** chargés d'une benne à compaction (pour les ordures ménagères) et attelés d'une remorque, elle-même chargée d'une benne de tout-venant de déchèterie.

II.3. - LE TRAITEMENT

II.3.1. - Le Pôle de Valorisation VERNÉA et les installations de stockage de déchets non dangereux

Quantités traitées (en tonnes) :

Provenant du périmètre de l'E.P.C.I. :

VERNÉA + PUY LONG	2015	2016	Evolution
Ordures ménagères	20.587,940	20.333,620	- 1,235 %
Déchets bennes encombrants et déchèteries	7.006,440	7.107,400	+ 1,441 %
Résidus d'unités de tri	A charge du Centre de Tri		
TOTAL DÉCHETS VALORISÉS OU ENFOUIS	27.594,380	27.441,020	- 0,556 %
VERNÉA	2015	2016	Evolution
Ordures ménagères	20.481,667	20.333,620	- 0,723 %
Déchets bennes encombrants et déchèteries	6.919,240	6.336,420	- 8,423 %
Résidus d'unités de tri	A charge du Centre de Tri		
SOUS-TOTAL DÉCHETS VALORISÉS ET TRAITÉS	27.400,907	26.670,040	- 2,667 %

PUY LONG		2015	2016	Evolution
Ordures ménagères		106,268	/	/
Déchets bennes encombrants et déchèteries		87,200	770,980	+ 784,151 %
Résidus d'unités de tri		A charge du Centre de Tri		
SOUS-TOTAL DÉCHETS ENFOUIS		193,468	770,980	+784,151 %

Provenant hors du périmètre de l'E.P.C.I. :

	2015	2016	Evolution
Ordures ménagères	606,800	574,120	- 5,386 %
Déchets bennes encombrants et déchèteries	/		
	606,800	574,120	- 5,386 %
	2015	2016	Evolution
TOTAL DÉCHETS VALORISÉS OU ENFOUIS	28.201,180	28.015,140	- 0,660 %

II.3.2. - Les plates-formes de compostage

Quantités traitées (en tonnes) :

	Lieu	Propriétaire	Prestataires	2015	2016	Evolution
Déchets verts des déchèteries	CHARBONNIER LES MINES	VALTOM	ONYX / PRAXY CENTRE	6.273,530	4.953,960	- 21,034 %
Déchets verts municipaux et des voiries	-	-	-			-
Déchets des particuliers	-	-	-			-
Déchets verts des professionnels	-	-	-			-
TOTAL DÉCHETS VERTS	-	-	-	6.273,530	4.953,960	- 21,034%

II.3.3. - Les déchets des déchèteries

Localisation et type de traitement :

Matériaux	Type de traitement	Repreneurs	Adresses (siège social)
Ferrailles	-	PRAXY CENTRE	Z.I. LES LISTES - BP 44 63502 ISSOIRE CEDEX
Déchets verts	Compostage	VALTOM	1 CHEMIN DES DOMAINES DE BEAULIEU 63000 CLERMONT FERRAND
Cartons	-	PRAXY CENTRE	Z.I. LES LISTES - BP 44 63502 ISSOIRE CEDEX
Bouteilles plastiques		Porte - à - porte	
Pneumatiques	-	-	-
Piles	-	COREPILE	17 RUE GEORGES BIZET 75016 PARIS
Huile de vidange	-	CHIMIREC	ROUTE CAUSSE D'AUGE 48000 MENDE
Verre	-	O-I MANUFACTURING FRANCE	BP 91228 69611 VILLEURBANNE CEDEX
Papiers		Porte - à - porte	
Batteries	-	-	-
Matériaux d'exploitation (gravats valorisés)	C.E.T. Classe III	ECOVERT-BOILON	63190 LEMPTY
Encombrants	INCINERATEUR	VALTOM / VERNÉA	1 CHEMIN DES DOMAINES DE BEAULIEU 63000 CLERMONT FERRAND
	C.E.T.	VALTOM	PUY LONG 63000 CLERMONT FERRAND
Bois traité	-	PRAXY CENTRE	Z.I. LES LISTES - BP 44 63502 ISSOIRE CEDEX
Amiante cimenté	-	-	-
Déchets toxiques (DMS)	-	CHIMIREC	ROUTE CAUSSE D'AUGE 48000 MENDE
Huile de friture	-	CHIMIREC	ROUTE CAUSSE D'AUGE 48000 MENDE
Boîtes DASRI	Incinération	DASTRI	17 RUE DE L'AMIRAL HAMELIN - 75116 PARIS
Lampes et néons	-	RECYLUM	17 RUE DE L'AMIRAL HAMELIN - 75116 PARIS
D.E.E.E.	-	ECOLOGIC	15 BIS AVENUE DU CENTRE 78280 GUYANCOURT
TONERS (cartouches d'encre)	-	ECOLLECTE	CHEMIN DU CAT 03300 CREUZIER LE NEUF

II.3.4. - Le Centre de Tri

II.3.4.a. - Localisation des repreneurs

Matériaux triés	Repreneurs	Adresses (siège social)
Papiers - cartons	PRAXY CENTRE	Z.I. LES LISTES - BP 44 63502 ISSOIRE CEDEX
Briques alimentaires		
Bouteilles en plastique		
Emballages en acier		
Emballages en aluminium		
Journaux - magazines		
Verre	O-I MANUFACTURING FRANCE	BP 91228 69611 VILLEURBANNE CEDEX

II.3.4.b. - Quantités traitées en sortie du Centre de Tri (en tonnes)

	2015	2016	Evolution
Journaux Magazines	3.155,270	3.045,580	- 3,476 %
Cartons	1.400,600	1.403,050	+ 0,175 %
Briques alimentaires	27,030	25,610	- 5,253 %
Bouteilles plastique PET	233,130	241,800	+ 3,719 %
Bouteilles plastique PEHD	100,650	93,720	- 6,885 %
Emballages acier	192,660	177,580	- 7,827 %
Emballages alu	5,430	5,040	- 7,182 %
Refus	632,480	623,600	- 1,404 %
TOTAL	5.747,250	5.615,980	- 2,284 %

III - INDICATEURS FINANCIERS

III.1. - RECETTES

III.1.1. - Recettes perçues par le service

Modalités de financement	Montant en 2015	Montant en 2016
T.E.O.M. versée par les Communautés de communes	12.416.148,63 €	12.513.637,94 €
T.E.O.M. Communes	243.218,00 €	248.524,00 €
Redevance spéciale	223.903,14 €	227.102,05 €

III.1.2. - Autres recettes

Le financement du service est également assuré par :

	Financement du service	Recettes totales en Euros
COLLECTE	Eco-Emballages	1.070.696,73 €
	Ventes de matériaux	501.287,56 €
	ECOFOLIO	120.000,00 €
	Dépôt en déchèteries	/
DECHETERIES	DEEE (OCAD 3E)	64.461,47 €
	ECOMOBILIER	123.581,51 €
	Vente de matériaux	92.745,94 €
	Accès communes extérieures	/
PROFESSIONNELS	Accès en déchèteries	17.572,27 €
TRAITEMENT	Participation collectivités extérieures	/
	ADEME Programme de Prévention	59.384,00 €
PLAN PREVENTION	Vente de composteurs	13.043,08 €
TRANSFERT et TRANSPORT pour le compte du VALTOM	VALTOM	384.398,17 €
AUTRES	Produits exceptionnels ...	27 270,11 €

Pour les emballages :

Eco Emballages

Adelphe

Barème C

Barème D

Barème E

Date de signature : 03/10/2011

Identification du signataire : Vous

EPCI de traitement

Type de repreneur : PRAXY CENTRE - BP N° 44 - 63502 ISSOIRE CEDEX.

Modalités de reprise : Option "Fédération".

Pour les imprimés (EcoFolio) : OUI NON

Date de signature :/..../....

Identification du signataire : Vous EPCI de traitement

Pour les DEEE : Ecologic Ecosystème
 ERP Recylum

Date de signature : 31/03/2013

Identification du signataire : Vous EPCI de traitement

Pour le mobilier (EcoMobilier) : OUI NON

Date de signature :/..../....

Identification du signataire : Vous EPCI de traitement

III.2. - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE (Coût complet)

OPERATIONS	COUT TOTAL EN EUROS	TONNAGES	COUT A LA TONNE	COUT PAR HABITANT EN 2015	COUT PAR HABITANT EN 2016	EVOLUTION EN %
Frais administratif général	281.850,42 €	/	/	3,74 €	3,02 €	- 19,251 %
Frais administratif et financier (Contribution versée au VALTOM)	614.880,83 €	/	/	7,11 €	6,60 €	- 7,173 %
Frais de personnel	512.838,97 €	/	/	6,20 €	5,50 €	- 11,290 %
TOTAL FRAIS DE STRUCTURE	1.409.570,22 €	/	/	17,05 €	15,12 €	- 11,320 %
Collecte des O.M.R.	3.572.209,90 €	20.333,620	175,68 €	37,90 €	38,32 €	1,108 %
Collecte Sélective en PAP	1.603.758,73 €	5.791,070	276,94 €	16,92 €	17,20 €	1,655 %
Collecte Sélective en PAV	/	/	/	/	/	/
Collecte des biodéchets	/	/	/	/	/	/
Collecte du verre	144.304,75 €	2.953,080	48,87 €	1,56 €	1,55 €	- 0,641 %
TOTAL COLLECTE	5.320.273,38 €	29.077,770	182,97 €	36,38 €	37,07 €	1,224 %
Déchèteries déléguées	/	/	/	/	/	/
Déchèteries en régie frais de fonctionnement hors personnel	79.323,87 €	/	/	0,91 €	0,85 €	- 6,593 %
Frais de personnel déchèteries en régie	641.441,27 €	/	/	5,73 €	6,88 €	20,070 %
TOTAL DECHETERIES	720.765,14 €	/	/	6,64 €	7,73 €	16,418 %
Transport du Centre de Transfert vers l'incinérateur (OM + encombrants) et exploitation des Centres de transfert LANGEAC, ISSOIRE et LEMPDES	504.523,82 €	27.441,020	18,39 €	5,82 €	5,41 €	- 7,045 %
Transport matériaux des déchèteries	704.344,15 €	24.421,397	28,84 €	7,97 €	7,56 €	- 5,144 %
Mutualisation du transfert et du transport (Contribution versée au VALTOM)	241.568,13 €	20.333,620	11,88 €	6,01 €	2,59 €	- 56,905 %
TOTAL TRANSPORT	1.450.436,10 €	72.196,037	20,09 €	19,81 €	15,56 €	- 21,454 %

Traitement des déchets issus de la Collecte Sélective (Contribution versée au VALTOM)	977.502,90 €	5.791,070	168,79 €	9,06 €	10,49 €	15,784 %
Traitement des déchets des Déchèteries hors incinérateur	19.620,32 €	286,491	68,48 €	0,21 €	0,21 €	0,000 %
Traitement des déchets des Déchèteries hors incinérateur (déchets verts, déchets valorisables de déchèteries) (Contribution versée au VALTOM)	714.733,32 €	14.378,130	49,71 €	6,79 €	7,67 €	12,960 %
Incinération / Stockage ISDND	4.089.502,35 €	28.088,320	145,59 €	38,99 €	43,87 €	12,516 %
Remboursement des travaux ISDND de PUY-LONG (Contribution versée au VALTOM)	192.347,33 €	/	/	2,27 €	2,06 €	-9,251 %
Mutualisation du traitement des encombrants et des DAE et traitement des déchets issus du pôle VERNEA (Contribution versée au VALTOM)	/	/	/	2,27 €	/	/
TOTAL TRAITEMENT	5.983.708,22 €	48.544,011	323,47 €	58,37 €	64,29 €	7,324 %
Traitement de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (Contribution versée au VALTOM)	210.215,68 €	/	/	2,27 €	2,25 €	-0,881 %
TOTAL AUTRES	210.215,68 €	/	/	2,27 €	2,25 €	-0,881 %
TOTAL FONCTIONNEMENT	15.104.966,74 €	/	/	161,71 €	162,03 €	0,198 %

Les prestations rémunérées à des prestataires sont les suivantes :

Désignation de l'Entreprise	Nature des Prestations	Montant versé dans l'année (Euros)
PLASTIC OMNIUM - CLERMONT FD	Location maintenance bacs	214.487,07 €
ANCO - VANNES	Lavage des bacs	46.438,92 €
Serge POTEL - ARPAJON SUR CERE	Transport lixiviats	7.361,09 €
MECA'3 D - LEMPDES S/ ALLAGNON	Entretien matériel roulant	725.627,99 €
SOLOVER - ST ROMAIN LE PUY	Collecte du verre Haute-Loire	51.054,41 €
GUERIN LOGISTIQUE - ANDREZIEUX BOUTHEON	Collecte du verre Puy-de-Dôme	93.226,19 €
CHARVET - PAULHAC LANGEAC DISTRIBUTION - LANGEAC UGAP - CLERMONT	Carburant	2.725,66 € 45.417,33 € 615.555,45 €
MABEO - CLERMONT FERRAND	Vêtements travail et protection	33.733,46 €
GENERALI FRANCE - BRIOUDE SMACL - NIORT	Primes assurances	10.307,91 € 52.451,53 €
DEXIA SOFCAP - BOURGES	Assurance Statutaire	226.652,11 €
CHIMIREC - MENDE	Collectes DMS - Huiles usagées	26.789,79 €
VALTOM - CLERMONT FERRAND	Incinération	4.009.326,81 €
PRAXY CENTRE BOURBIE - ISSOIRE	Encombrants	17.150,40 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUYNES EN MARGERIDE	Collecte ordures ménagères	58.227,88 €
SECURIPRO - LE CHAMBON SUR LIGNON	Extincteurs	885,46 €
BIOME - VILLERS COTTERETS	Analyse et réglage réseau et torchère	14.112,80 €
ANTEA - ORLEANS	Assistance suivi d'exploitation	20.870,20 €
APAVE - TASSIN	Visite installations électriques et véhicules	17.190,21 €
BESTDRIVE - BRIOUDE	Fourniture et pose pneumatiques	141.127,03 €

Le service emploie 113 agents permanents de la collectivité et environ l'équivalent de 30 agents des entreprises prestataires.

En 2016, les dépenses d'Investissement ont été les suivantes :

➤ Opérations non affectées :	79.775,59 €
➤ Bacs de collecte (porte-à-porte) :	91.869,44 €
➤ Colonnes à verre :	21.196,80 €
➤ Bennes à ordures ménagères :	137.061,18 €
➤ Nettoyeurs haute pression :	1.581,60 €
➤ Acquisition vestiaires :	1.223,47 €
➤ Aménagement Déchèteries :	1.277.418,33 €
➤ Aménagement C.E.T. LA TAUPE :	18.098,40 €
➤ Véhicule de service :	13.047,74 €.

III.3. - FISCALITE

La collectivité est un établissement à fiscalité propre depuis le 1^{er} JANVIER 2003.

La collectivité est assujettie à la T.V.A depuis le 1^{er} JANVIER 2004.

IV - LES CHIFFRES CLES

IV.1. - QUANTITES COLLECTEES EN PORTE-A-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE (en Tonnes et en kg/hab.)

		2014 (kg/hab.)	2015 (kg/hab.)	2016 (kg/hab.)
Collecte des ordures ménagères	Tonnage total	20.449,770	20.587,940	20.333,620
	(kg/hab.)	221,043	222,214	218,113
Collecte sélective et porte-à-porte	Tonnage total	5.885,270	5.876,190	5.791,070
	(kg/hab.)	63,614	63,424	62,119
Collecte sélective en apport volontaire (verre)	Tonnage total	2.941,290	2.947,880	2.953,080
	(kg/hab.)	31,793	31,818	31,677
TOTAL	Tonnage total	29.276,330	29.412,010	29.077,770
	(kg/hab.)	316,450	317,456	311,910
Taux de valorisation (70 % des O.M. incinérées sont valorisées)		78,80 %	78,75 %	79,02 %

IV.2. - QUANTITES COLLECTEES EN DECHETERIES (en Tonnes et en kg/hab.)

		2014 (kg/hab.)	2015 (kg/hab.)	2016 (kg/hab.)
Collecte en déchèteries (valorisée)	Tonnage total	24.577,598	26.329,088	24.056,619
	(kg/hab.)	265,661	284,181	258,049
Collecte en déchèteries (non valorisée)	Tonnage total	413,112	438,127	364,778
	(kg/hab.)	4,465	4,729	3,913
TOTAL	Tonnage total	24.990,710	26.767,215	24.421,397
	(kg/hab.)	270,126	288,910	261,962
Taux de valorisation		98,35 %	98,36 %	98,51 %

IV.3. - QUANTITE TOTALES (en Tonnes et en kg/hab.)

	2014 (kg/hab.)	2015 (kg/hab.)	2016 (kg/hab.)
Déchets valorisés	515,031	534,170	504,525
Déchets non valorisés	71,545	72,196	69,347
TOTAL	586,576	606,366	573,872
Taux de valorisation	87,803 %	88,094 %	87,916 %

IV.4. - COUT MOYEN DU SERVICE PAR HABITANT

NB : Coût = dépenses – recettes

	2014 (€/hab.)	2015 (€/hab.)	2016 (€/hab.)
Coût moyen des frais de structure par habitant (SICTOM + Contribution VALTOM)	14,761	14,285	14,051
Coût/hab. de la collecte, du traitement et du transport (SICTOM + Contribution VALTOM)	91,469	87,444	87,934
Coût/hab. des déchèteries (collecte, traitement et transport) (SICTOM + Contribution VALTOM)	27,666	30,878	31,063
TOTAL	133,896	132,607	133,048
Evolution	+ 29,917 %	- 0,963 %	+ 0,333 %

IV.5. - CONTRIBUTION MOYENNE PAR HABITANT

NB : Contribution = sommes perçues auprès des habitants

	2014	2015	2016
Contribution moyenne par habitant pour le service complet	119,08	136,64	136,90

V - MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT

V.1. - MESURES PRISES POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET LA SALUBRITE

V.1.1. - Prévention à la production de déchets

CADRE INSTITUTIONNEL

Priorité reconnue de la politique des déchets depuis la Loi de 1992, la prévention a franchi un cap institutionnel décisif en 2008, avec :

⇒ La nouvelle **Directive cadre**, confirmant ce caractère prioritaire et demandant aux Etats membres d'instituer, au niveau territorial approprié, des "*plans de prévention des déchets*" (au sens large de ce terme "*plan*").

⇒ Le **Grenelle de l'Environnement**, qui concrétise cette préconisation au travers du Dispositif Plans et Programmes de Prévention (DPPP), en fixant un objectif de réduction des **ordures ménagères et assimilées (O.M.A.)** de 25 kg/habitant, au terme des 5 prochaines années.

⇒ Le déploiement du DPPP confié à l'ADEME repose sur des accords partenariaux de performance établis, pour cette durée de 5 ans, à deux échelles :

- Des Plans de prévention, élaborés et animés par les institutions déjà en charge de la planification pour les déchets des ménages ;

- Des Programmes locaux, élaborés et mis en œuvre préférentiellement par des collectivités ayant une compétence opérationnelle déchets.

⇒ Le versement des aides correspondantes est conditionné par l'atteinte d'**objectifs d'activité** et d'**objectifs d'impact**, lesquels sont au minimum :

- Pour les Programmes Locaux de Prévention, l'atteinte de l'objectif de réduction mentionné plus haut, mais reformulé en pourcentage, soit - 7% d'O.M.A. par habitant en 5 ans ;

- Pour les Plans, la couverture de 80 % de la population du territoire par des Programmes Locaux de Prévention en 5 ans.

POINT SUR L'AVANCEE DES ACTIONS COMPOSANT LE PROGRAMME DE PREVENTION DES DECHETS DU S.I.C.T.O.M.

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE s'est prononcé pour conduire son **Programme de prévention** en développant six axes :

- La réduction des déchets,
- Les pratiques éco-responsables,
- L'éco-exemplarité du S.I.C.T.O.M. et des Communes,

- Le réemploi et la réutilisation,
- La sensibilisation des publics,
- La sensibilisation des scolaires.

Ce programme résulte de la volonté d'arriver à une **diminution de la quantité de déchets ménagers à traiter, (7 % sur 5 ans) mais aussi de diminuer leur toxicité.**

Un point précis sur l'avancée de ces actions est présenté ci-après ainsi que les résultats obtenus au terme de ces cinq années.

1) Développer le compostage individuel

CONTEXTE :

- Le S.I.C.T.O.M. assure depuis 1998 la distribution de composteurs sur son territoire,
- 5 752 composteurs ont ainsi été distribués sur le territoire jusqu'au 01 Octobre 2011, ce qui représente un taux d'équipement des foyers de 13,71 %,
- Plus de 30 % des déchets contenus dans les ordures ménagères peuvent être compostés.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- Diminuer les impacts environnementaux de la collecte des ordures ménagères,
- Equiper 26 % des foyers d'un composteur soit 1 210 par an,
- Créer et valoriser une dynamique locale :
 - En sensibilisant la population à la gestion des déchets via le compostage,
 - En encourageant la prise de conscience.

CE QUI A ETE FAIT :

COMMUNICATION DE PROXIMITE :

- Distribution de coupons sur zones ciblées,
- Distribution dans les mairies et cabinets médicaux des bons de commande composteurs.

COMMUNICATION TOUT PUBLIC :

- Diffusion d'articles dans la presse et création de supports de communication :
 - Articles dans la presse et dans les bulletins municipaux des communes,
 - Articles sur le site internet,
 - Diffusion du guide du compostage.

DIFFERENTES ACTIONS :

- Distribution de composteurs par le S.I.C.T.O.M. : mise à disposition dans les déchèteries et au bureau du S.I.C.T.O.M.,
- Equipement de 26 établissements scolaires (Collège et Lycée de BRASSAC-LES-MINES, LEP d'ISSOIRE....),
- Mise à jour du fichier de suivi des foyers ayant acquis un composteur,

- Organisation de démonstrations de compostage : présentation du compost et du fonctionnement des composteurs,
- Mise en démonstration des composteurs dans les déchèteries et certaines mairies,
- Tenue de stand sur le compostage,
- Etat des lieux montrant le taux d'équipement de chaque commune en composteurs.

BILAN :

Date	Nombre de composteurs distribués	Taux d'équipement
Au 01 Octobre 2011	5 752	13,71 %
A fin Septembre 2013	7 101	16,97 %
A fin Septembre 2014	8 326	19,81 %
A fin Mai 2015	8 837	20,92 %
Au 31 Décembre 2015	9 606	22,71 %
Au 31 Décembre 2016	10.471	24,60 %

Soit 4 719 composteurs distribués depuis l'état des lieux.

1 806 Tonnes de déchets évitées par an grâce aux 10 471 composteurs installés.

2) Promouvoir l'utilisation de l'autocollant « STOP PUB »

CONTEXTE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

- Le gisement d'imprimés publicitaires représenterait environ 17 kg/hab./an,
- 22 % des foyers seraient intéressés par le "STOP PUB".

OBJECTIFS :

- Réduire la quantité de publicité en boîtes aux lettres,
En :

- Multipliant les points de distribution : distribution des STOP PUB dans les mairies et cabinets médicaux, etc...,
- Multipliant les démarches de communication : Article sur le STOP PUB sur le site internet et STOP PUB à télécharger, communication lors des campagnes d'information sur le tri et animations en déchèteries.



BILAN :

Soit 16 579 "STOP PUB" mis à disposition depuis le début de l'opération.

10,52 % de foyers équipés de STOP PUB.

167 tonnes de papiers évitées par an.

3) Développer le réseau de points de collecte des textiles

CONTEXTE :

- Au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, le gisement de textiles dans les Ordures Ménagères Résiduelles serait d'environ 6,4 kg/hab./an,
- Depuis 2010, des conteneurs ont été mis en place dans certaines Communes, et ceci, en partenariat avec LE RELAIS 48.

OBJECTIFS :

- Il s'agit de mettre en place un réseau de points de collecte (60 conteneurs au total) pour encourager les habitants à favoriser le réemploi du textile,
- Création d'une cartographie.

BILAN :

**Soit 71 colonnes à textiles sur le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.
280 Tonnes de déchets évitées par an.**

4) Développer l'éco-exemplarité du S.I.C.T.O.M.

Dans une démarche globale de prévention, il est indispensable que la collectivité s'engage dans des actions de prévention de ses déchets.

Au travers de :

- L'identification des sources de production de déchets :
 - La limitation de l'utilisation de produits à usage unique,
 - La limitation de produits toxiques,
 - L'intégration de clauses « prévention des déchets » dans les marchés publics,
 - La limitation de l'utilisation de papier.
- La sensibilisation et l'implication des agents aux enjeux de la réduction.

BILAN :

- Formation pour le personnel des déchèteries et les représentants du personnel sur les pratiques et sur les choix possibles dans le fonctionnement interne permettant de limiter l'impact environnemental.
 - La pratique de l'utilisation des produits à usage unique a été totalement supprimée dans le fonctionnement quotidien du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.
 - Les efforts concernant l'utilisation de papier ont été renforcés. En appui de notre démarche, une démarche nationale de dématérialisation nous a permis dans le même temps d'accentuer les efforts.
 - Lors des travaux effectués fin 2016, le choix des fournitures (peintures, équipements, plafonniers, éclairage...) a été fait avec comme premier critère l'impact environnemental. Les produits les moins générateurs de déchets ou de toxicité ou avec plus de durabilité ont été retenus.

- La formation des agents du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à la problématique environnementale et à la démarche d'éco-exemplarité qui a été mise en place au sein de la collectivité s'est poursuivie en 2016.

- Nous avons profité de l'élaboration du catalogue des vêtements de travail haute visibilité et des équipements de protection individuelle pour sensibiliser et orienter les choix vers des produits plus résistants, plus facile d'entretien et donc moins générateurs de déchets (remplacement moins fréquent, lavage plus facile).

43 % d'agents qui s'impliquent dans les actions de prévention.

5) Favoriser l'engagement des communes et promouvoir la réduction des déchets dans les salles des fêtes et les équipements sportifs

De la même façon que pour le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, il est indispensable que les Communes s'engagent dans des actions de prévention de leurs déchets.

BILAN :

Un questionnaire a été transmis aux délégués des Communes faisant partie du Comité de Pilotage sur la Prévention des déchets. Un état des lieux a été dressé afin d'établir, pour les Communes qui le souhaitent, un partenariat permettant l'intervention des agents du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE avant certaines manifestations, ou l'accompagnement d'un camping.

Pour 2016, très peu de retour des questionnaires. En revanche, un changement de contenants voire un ajout a été effectué sur un grand nombre de communes afin de faciliter le tri et la collecte. Une mise en place de colonnes à verre a eu lieu, en accord avec les communes, lors de certaines manifestations.

6) L'engagement des commerces / entreprises / professionnels de santé, etc....

L'engagement des artisans et commerçants permettrait d'accompagner les changements de comportement à l'échelle du territoire :

- Encourager les circuits économiques courts,
- Dynamiser l'économie locale,
- Sensibiliser les artisans et commerçants à la prévention des déchets dans leur activité quotidienne.

➤ Travail avec l'Hôpital de BRIOUDE

Des réunions sont organisées avec les responsables de service afin d'améliorer les résultats (diminution des quantités jetées, augmentation de la recyclabilité), mais aussi d'identifier les gisements d'évitement potentiels. Le service chargé des commandes de produits utiles au fonctionnement des différents services tient compte aujourd'hui de l'évolution du gisement de déchets jeté, s'appuie sur les différentes caractérisations faites par le Syndicat et fait le choix de produits moins générateurs de déchets. Une charte a été signée en Février 2016.

7) L'engagement des Professionnels du tourisme par la signature d'une Charte

Le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE a une activité touristique sur certaines zones.

Il s'agit d'informer les professionnels du tourisme sur la prévention des déchets et les amener à mettre en place des actions de prévention en interne, mais également à destination des touristes, en complémentarité du tri :

- Création d'une fiche « les éco-gestes du camping »,
- Création d'un modèle de Charte d'Engagement.

En 2016, des échanges ont eu lieu avec chaque gérant de camping afin de sensibiliser et remobiliser sur la gestion des déchets. Un affichage clair des différentes consignes, pratiques recommandées ou à éviter ont pu être consultées par les campeurs.

8) Réduire la toxicité des déchets par l'optimisation de leur collecte et par la promotion de solutions alternatives

CONTEXTE :

- Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE propose une collecte des déchets dangereux via les 6 déchèteries du territoire,
- On estime que 2,4 kg/hab. de déchets dangereux sont encore collectés avec les ordures ménagères.

OBJECTIFS :

- Faciliter la collecte des déchets dangereux via une augmentation du maillage des points de collecte (exemple : collecte des piles dans les commerces),
- Sensibiliser à l'utilisation des produits dangereux et proposer des solutions alternatives moins toxiques.

CE QUI A ETE FAIT :

- Mise en place d'affiches sur nos points de collecte pour sensibiliser à la toxicité,
- Articles sur notre site internet indiquant aux usagers de déposer leurs déchets dangereux en déchèteries.
- En vue de la mise en place dès la fin de l'année 2016 de l'Eco-Organisme ECODDS, une démarche d'information et de communication auprès des usagers des déchèteries, mais aussi du personnel de la collectivité, a été mise en oeuvre. L'objectif étant d'expliquer et de démontrer, dans certains cas, la dangerosité de certains produits s'ils ne sont pas utilisés, collectés ou traités selon un process très strict. Ce qui nous a permis, dans un même temps, de démontrer qu'il existe des solutions alternatives bien moins polluantes pour notre environnement.

A ce jour, l'ensemble de nos déchèteries est équipé, à la fois d'un nombre de contenants plus important, donc une meilleure capacité d'accueil, et dans un second temps, une communication beaucoup plus ciblée, qui rend bien plus lisible et compréhensible le tri.

C'est au travers d'un partenariat à la fois avec le collecteur Chimirec, mais aussi avec l'Eco-Organisme ECODDS que cette campagne en déchèteries a été possible.

- Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE poursuit aussi sa démarche concernant les lampes usagées et, régulièrement, une communication est faite soit sur le site Internet, soit en déchèteries. L'ensemble de cette démarche de communication (DMS + lampes usagées) semble avoir fait écho auprès des usagers puisque les tonnages collectés ont augmenté.

- A l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets 2016, 2 journées d'animations en déchèteries ont été organisées, spécifiquement sur le thème du jardinage au naturel.

- L'année 2016 a été aussi l'occasion pour le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE de se rapprocher d'une démarche lancée par le Livradois-Forez, démarche "Zéro Phyto".

A cette occasion, en partenariat avec Chimirec et le Valtom, le S.I.C.T.O.M. a contribué à accueillir et faire traiter gratuitement les déchets phytosanitaires des usagers sensibles à la démarche "Zéro pesticide et jardinage au naturel".

- Possibilité donnée à l'Entreprise RECYCL'ME d'assurer une collecte de proximité des cartouches d'encre et toners.

9) Promouvoir le réemploi et la réutilisation des biens d'équipements

CONTEXTE :

Une part importante des biens d'équipements est apportée en déchèterie alors qu'une fraction de ces produits pourrait être directement réutilisée par d'autres personnes ou remise en état en vue de son réemploi.

OBJECTIFS :

- Faire la promotion du réemploi auprès des habitants.
- Mettre en place la collecte et le réemploi de certains produits en déchèterie en partenariat avec les acteurs du secteur.

BILAN :

- Lien sur notre site internet permettant d'accéder à l'annuaire du réemploi.
- Animations en déchèteries.
- Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE a participé à de nombreuses réunions en vue de la création d'une ressourcerie sur l'Agglo Pays d'ISSOIRE.

10) Mener des actions de sensibilisation dans les établissements scolaires et limiter le gaspillage alimentaire dans les cantines

CONTEXTE :

- Depuis de nombreuses années, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE réalise des animations en milieu scolaire,
- Depuis 2004, la notion de prévention est introduite dans ces interventions,
- En collaboration avec le VALTOM, a été conduite dans un même temps l'opération «écoles témoins».

OBJECTIFS :

- Entretenir une dynamique engagée,
- Faire évoluer les deux programmes d'actions portés par le S.I.C.T.O.M. et le VALTOM,
- Sensibiliser 25 % des enfants de moins de 15 ans.

BILAN :

Soit 30 animations scolaires effectuées en 1 an.

Plus de 900 élèves sensibilisés en 1 an.

26 écoles qui compostent leurs déchets fermentescibles.

Poursuite des actions sur le GASPILLAGE ALIMENTAIRE.

Association à une démarche de mise en place d'un poulailler dans une école à BRASSAC LES MINES.

11) Une communication de proximité auprès du grand public

La réussite du Programme de Prévention repose sur la communication menée auprès du grand public.

Le grand public nécessite d'être informé de manière continue, et par différents canaux, des enjeux de la démarche comme des moyens concrets d'agir.

CE QUI A ETE FAIT :

- Utilisation de notre site internet pour proposer :
 - Un descriptif complet du programme,
 - L'annonce du lancement de la distribution des composteurs,
 - La possibilité de s'inscrire à des animations scolaires,
 - Un article concernant l'intérêt et l'utilisation du "STOP PUB",
 - Une zone de téléchargement du bon de commande et du "STOP PUB".
- Réalisation d'événements grand public :
 - En 2016, 2 journées d'animation en déchèteries ont été organisées sur le thème du jardinage au naturel.
- Mise à disposition des communes de notre exposition prévention.
- Rédaction d'un article à intégrer dans les bulletins municipaux des Communes.
- Création d'un document de communication reprenant les consignes de tri, les apports en déchèteries, quelques gestes de prévention.

RECAPITULATIF :

ACTIONS	TONNAGES EVITES par an
Développer le compostage individuel	- 1.806 tonnes
Promouvoir l'utilisation de l'autocollant "STOP PUB"	- 167 tonnes
Développer le réseau de points de collecte des textiles	- 280 tonnes

Soit 2 253 Tonnes de déchets évitées chaque année.

Grâce à l'implication de tous les acteurs du territoire, nous avons pu réduire de 7,3 % nos ordures ménagères et assimilées en 5 ans.

V.1.2. - Protection de l'air

La collecte et le traitement du biogaz sur le C.E.T. de LA TAUPE sont réalisés depuis mi-2003.

Des analyses périodiques du biogaz et des fumées de torchère sont effectuées.

V.1.3. - Protection de l'eau

Des analyses d'eaux sont réalisées tous les semestres par le biais de 3 puits de contrôle en amont et aval de la Décharge.

Les lixiviats de la Décharge sont collectés dans un stockage intermédiaire et repris pour être traités ensuite en station d'épuration.

V.1.4. - Protection des paysages

Le proche environnement des installations du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE (Déchèteries, C.E.T.) est surveillé en vue d'en améliorer l'intégration paysagère.

La réhabilitation finale du C.E.T. de La TAUPE a permis de laisser un site en parfaite harmonie avec le milieu naturel.

V.1.5. - Hygiène et amélioration des conditions de travail des agents

Les locaux sanitaires du personnel sont conformes aux exigences de la Direction du Travail.

Vêtements et gants de protection sont fournis au personnel.

La mécanisation de la collecte a été généralisée à l'ensemble du Syndicat.

Les bacs de collecte des ordures ménagères sont lavés et désinfectés annuellement sur les Communes qui en font la demande.

Les installations du Syndicat sont dératisées régulièrement.

Le registre Hygiène et Sécurité est toujours à la disposition des salariés.

Le Document Unique d'évaluation des Risques Professionnels est validé par le Comité Technique Paritaire et le CHSCT conformément au Décret n° 2001-1016.

Après recensement, évaluation et hiérarchisation des risques pouvant nuire à la santé des agents, un plan d'action est arrêté et mis en application.

La collectivité ayant une responsabilité de salubrité publique et de protection des agents chargés de l'élimination des déchets ménagers, les DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux) des particuliers en auto traitement et plus spécifiquement les matériels et matériaux piquants, coupants et tranchants (aiguilles, seringues à insuline, lames, lancettes ...) sont collectés par le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

V.2. - INFORMATIONS (COMMUNICATION) ET SURVEILLANCE

Les Elus, Maires, Délégués Titulaires et Suppléants des Communes adhérentes au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE sont informés du fonctionnement du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE par les comptes rendus de réunions qui leur sont adressés systématiquement.

Le recueil des Actes Administratifs est à la disposition de tous.

Le Rapport Annuel d'Activité est systématiquement adressé à toutes les Communes et Communautés de Communes membres du Syndicat.

Des articles paraissent ponctuellement dans la presse locale à diverses occasions.

Le S.I.C.T.O.M. utilise bien évidemment son site internet pour informer ou communiquer, à la fois sur le Tri et le Recyclage, mais aussi sur les jours de collecte et les éventuelles modifications du service.

V.3. - PERSPECTIVES 2017

En 2017, les efforts de la collectivité continueront à porter sur les opérations suivantes :

➤ Maîtrise des coûts.

Des économies de toutes natures sont recherchées et ceci afin de financer les nouvelles dépenses inévitables pour de nouvelles économies.

Pour atténuer les coûts de T.E.O.M. supportés par les particuliers, le Syndicat a engagé une démarche d'amélioration continue de son dispositif de gestion des déchets ménagers.

Pour ce faire, il actionne plusieurs leviers d'actions qui sont :

- Réorganisation des tournées,
- Réorganisation du transfert et l'optimisation du transport,
- Suivi rigoureux de la collecte sélective,
- Mise en place d'un CODEC.

➤ Hygiène et amélioration des conditions de travail des agents.

Les différents réaménagements de circuits de collecte tiennent et tiendront largement compte de l'aspect sécuritaire et des conditions de travail des agents.

Le Programme de modernisation des déchèteries permettra en priorité d'améliorer la sécurité des agents. Des formations spécifiques seront dispensées aux gardiens.